

Appel à projets #1 : « Des Journalistes à la bib ! » - Saint-Laurent-du-Pont -

Deuxième édition des résidences de journalistes de la Médiathèque départementale de l'Isère à destination des bibliothèques iséroises

- **Dates de l'action : de janvier à mai 2023 (phase de préparation automne 2022)**
- **Date limite de dépôt des dossiers : lundi 25 septembre 2022**

Avec le soutien de la **Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes**, la **Médiathèque départementale de l'Isère** lance sa deuxième édition de résidences de journalistes à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression.

Elle cherche pour cela un binôme de **journalistes** pour animer une résidence sur le territoire de **Saint-Laurent-du-Pont**.

1. LA RÉSIDENCE DE JOURNALISTE(S) : OBJECTIFS ET ATTENDUS

Le **ministère de la Culture** a réaffirmé en 2020 la priorité qu'il accorde à l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Le Département de l'Isère souhaite s'associer à cette dynamique et continuer de s'en faire le relais afin de favoriser le développement des actions relatives à l'éducation aux médias et à l'information au sein des bibliothèques de l'Isère.

En effet, la **Médiathèque départementale de l'Isère (MDI)** s'est notamment donnée pour mission – encore rappelée dans son plan lecture 2020-2026 - le développement de l'égalité d'accès pour tous à la lecture, aux savoirs, à l'information et à la culture sur tout le territoire isérois en favorisant différents types de médiations, cœur de l'action culturelle. A ce titre, elle entend s'impliquer dans l'éducation aux médias et à l'information, à la citoyenneté et à l'engagement.

Dans ce contexte, et avec le soutien de la **DRAC Auvergne-Rhône-Alpes**, la **Médiathèque départementale** souhaite initier l'installation de deux résidences de journalistes dans des bibliothèques du territoire isérois.

1.1 QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE JOURNALISTES ?

Les résidences de journalistes ont pour vocation de venir en soutien à des projets portés par les bibliothèques du territoire isérois.

En coopération avec les bibliothèques, les **journalistes** vont à la rencontre de différents publics des territoires, pour partager et confronter les représentations du quotidien et la manière de créer du réel. Ils s'inscrivent en facilitateurs pour :

- Mettre en place des actions de transmission d'un savoir et savoir-faire journalistique.
- Mettre en œuvre des actions d'éducation aux médias et à l'information (EMI) à destination de tous les publics.
- Aider à la structuration de démarches de médias de proximité en lien avec les habitants du territoire.

- Donner aux publics les outils nécessaires à la compréhension de la fabrique de l'information et des réflexes contre les fake-news ainsi que des éléments d'explications face aux théories du complot.

Ces résidences :

- S'adressent en priorité, aux bibliothèques des communes iséroises faisant l'objet d'un conventionnement avec le Département et ne participant pas à d'autres résidences dans le cadre des dispositifs proposés par la **DRAC Auvergne-Rhône-Alpes**.
- S'adressent à des **journalistes professionnels** (journalistes en free-lance ou journalistes intégré(e)s dans une rédaction) ;
- Dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information (EMI), sont positionnées prioritairement hors-temps scolaire ou sur une articulation temps scolaire / hors-temps scolaire ;
- Touchent en priorité des publics cibles du Département (publics empêchés, éloignés de la culture, en difficulté avec la langue française, petite enfance, ...)
- Bénéficient de co-financements notamment par les collectivités.
- Sont menées de façon concertée par **les bibliothèques** accueillantes et **des binômes ou collectifs de journalistes**, pouvant concerner tous types de médias (vidéo, radio, dessins de presse, BD documentaire, podcast, etc.).
- Sont accompagnées et coordonnées par un agent de la **Médiathèque départementale** ;

1.2 PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

Les résidences de **journalistes** devront accueillir les publics à l'image de ceux des bibliothèques :

- Publics jeunes du territoire sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- Encadrants des jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles, éducateurs, etc. ;
- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées.

2 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE POUR LA RESIDENCE EN ISERE

2.1 Durée des résidences

Les résidences se dérouleront sur le premier semestre 2023, entre janvier et mai 2023.

2.2 Temps de préparation (Avant la période effective de résidence)

Entre septembre 2022 et janvier 2023, des temps de réunions régulières sont à prévoir par les **bibliothèques candidates**. Les **journalistes** devront planifier au moins une journée de déplacement sur place pour rencontrer les différents partenaires (bibliothèques, écoles, associations, élus, structures socio-éducatives, etc.). Ce temps est primordial pour fédérer les acteurs du territoire autour du projet.

Cette période doit permettre de faire émerger des projets, de les préparer et de les planifier avec les différentes structures.

Le calendrier de travail sera établi pour permettre un équilibre des interventions sur les territoires retenus.

2.3 Temps de restitution

Une date de restitution sera prévue à l'issue de la résidence au plus tard en mai 2023. Les **journalistes** résidents seront présents lors de cette restitution.

L'objectif de ce temps est de conclure la résidence par un temps fort et fédérateur et de valoriser les réalisations et actions de la résidence auprès de la population du territoire.

La forme de ce temps de restitution est donc à élaborer dès le début du projet afin de rassembler le plus de partenaires pour y participer.

2.4 Temps de bilan

Un comité de suivi composé des représentants des différentes parties (**Journalistes, Bibliothèques et la MDI**) et des partenaires concernés se réunira au moins une fois pendant la durée de la résidence pour dresser un point d'étape des actions développées et coordonner la mise en œuvre des projets à venir.

La MDI assurera l'organisation et la coordination de ce comité.

A la suite des restitutions, un bilan final circonstancié devra être produit par les **journalistes** et remis à **la MDI** et à la **DRAC** en fin de résidence reprenant notamment les objectifs des différentes interventions, leur déroulement, les typologies des publics rencontrés, les points de réussites, les améliorations possibles, les perspectives envisageables.

3 CONDITIONS GENERALES :

3.1 Cadre juridique

Une convention spécifiant les engagements respectifs du Département de l'Isère, des **Bibliothèques accueillantes et leur environnement, ainsi que des partenaires du projet et des journalistes** accueillis sera établie.

3.2 Lieux

Les actions menées par les **journalistes** en résidence auront lieu sur le territoire de l'Isère.

Suite à un appel à projet mené entre avril et mai, c'est le projet de la **bibliothèque** de St-Laurent-du-Pont qui a été sélectionné.

Plus largement la résidence pourra rayonner sur le territoire de la communauté de communes de Cœur de Chartreuse, dont fait partie la commune de St-Laurent-du-Pont.

La description du territoire et du projet de la bibliothèque se trouve en ANNEXE 1.

3.3 Engagements des bibliothèques accueillantes

Les **bibliothèques** accueillantes s'engagent à accompagner les journalistes en résidence dans la conception et la mise en œuvre des actions culturelles et artistiques définies lors de la phase de pré-projet.

Les **bibliothèques** mettront à disposition des journalistes les moyens techniques nécessaires à la réalisation de ces activités.

Les **bibliothèques**, sous validation de leur tutelle, devront prendre à leur charge tous frais supplémentaires (tirage photo, matériel d'exposition, frais d'impression, matériel, etc.) sortant du cadre de financement du Département (voir le point 3.5 ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT). Un budget variant entre 500€ et 1 000€ est conseillé suivant les projets mis en œuvre.

En raison du surcroît d'activités engendré par les résidences, une attention particulière devra être portée sur le nombre d'actions et d'animations en parallèle.

Les **bibliothèques**, en lien avec leurs tutelles s'engagent à organiser un temps de lancement officiel des résidences avec les journalistes et partenaires du projet. Ce temps aura pour objectif de présenter les journalistes au public ainsi que détailler le projet et le calendrier des actions programmées.

Les **bibliothèques** devront communiquer, par tous les moyens dont elles disposent habituellement (site portail, réseaux sociaux, voie d'affichage, journaux municipaux...) sur les actions mises en œuvre et participer au plan de communication élaboré par la MDI.

3.4 Engagements des journalistes

Les **journalistes** s'engagent, sur la durée de la résidence, à mettre en place des actions de médiation auprès de publics diversifiés et en partenariat avec les acteurs locaux éducatifs, sociaux, etc.

La durée de ces actions devra être au minimum de 20 jours de travail en résidence par personne, soit 120 h minimum (240h par binôme), temps de préparation compris.

Les **journalistes** s'engagent à mettre en place conjointement avec la **bibliothèque** des actions de médiation, ainsi qu'à informer la **MDI** du développement et de la mise en œuvre de celles-ci.

Les **journalistes** devront proposer des actions de sensibilisation à destination des jeunes, hors milieu scolaire notamment, et pour le grand public :

- La construction de projets (émission de radio, JT, journal mural, radio-trottoir...);
- La mise en place de temps de conférences, projections et débats autour de films et de documentaires sur les médias créant ainsi de la discussion sur le traitement médiatique de l'information;
- La mise en place de sessions de formation à destination des bibliothécaires professionnels/bénévoles du réseau départemental, des enseignants, des professionnels de l'animation ou autres professionnels du secteur de la jeunesse et de la culture;
- La création d'une boîte à outils et/ou des temps de formation pour les acteurs éducatifs, sociaux et culturels, permettant ainsi de monter des projets en commun qui soient renouvelables et pérennes.

Une attention particulière sera portée sur la rencontre des publics qui, *a priori*, se désintéressent des questions liées aux médias et à tout recul critique sur leurs réflexes d'information.

Les **journalistes** assureront la diffusion de la communication des actions liées à la résidence (presse écrite, radio, web...) et pourront également pour cela ouvrir un blog et/ou un compte sur un réseau social (Facebook, Twitter...).

3.5 Engagements du Département

3.5.1 Engagement financier

Le volume horaire de la résidence sera d'environ 20 jours de travail minimum en résidence par personne à raison de 6h par jour, soit 120h minimum. Une rémunération forfaitaire de 18 000€ TTC par binôme est prévue (soit 9 000€ TTC par personne) incluant les temps de repérage, de préparation et d'intervention.

Les frais de déplacements, l'éventuel hébergement et les repas restent à la charge des **journalistes**. Les **journalistes** doivent prévoir d'être autonomes et véhiculés pour leurs déplacements.

3.5.2 Accompagnement technique

La MDI est l'interlocuteur **des journalistes** et de la **bibliothèque** pendant la durée de la résidence. Outre ce suivi, la MDI peut apporter un soutien technique et des conseils, notamment dans le choix des interlocuteurs et le montage de projets de médiation culturelle.

Outre l'ingénierie apportée pour la mise en place de la résidence, la MDI facilitera son déroulé et les actions déclinées *via* le prêt des outils d'éducation à l'image en vue d'apporter du matériel nécessaire à la tenue de ces ateliers :

- Mashup Box (suivant disponibilité)
- Kits webradio
- Kit webTV
- Kits tournage mobile (tablettes)
- Malles jeux EMI
- Sélections de documents en lien avec les thématiques

4 ÉLIGIBILITÉ ET SÉLECTION

4.1 Candidature

La résidence s'adresse à des **journalistes** professionnels, **journalistes** en free-lance ou **journalistes** intégré(e)s dans une rédaction. Cet appel à projets est également ouvert aux **journalistes** de la presse écrite, illustrateur, dessinateur de presse.

Un binôme journaliste/photographe ou journaliste/vidéaste serait également apprécié afin de traiter la problématique du décryptage des images (court-métrage, publicité).

Si vous êtes **journaliste** professionnel exerçant sur le territoire national, désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation, vous êtes invité à envoyer votre candidature dûment accompagnée des **pièces complémentaires suivantes** :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre (5 pages max);
- Un CV pour chaque membre du binôme ;
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection ;

4.2 Critères de sélection

La sélection du binôme sera faite sur dossier à partir des éléments suivants :

- Intérêt pour les questions d'éducation aux médias et à l'information ;
- Pertinence du projet proposé : description d'un projet de résidences original et contenus solides.
- Compétences spécifiques et complémentarité du binôme;
- Format de restitution proposé ;
- Adaptation aux spécificités du territoire ;
- Expériences journalistiques demandée ;
- Eventuelle(s) expérience(s) de résidences antérieures ;

4.3 Comité de sélection

Le comité sera composé de représentants :

- De la **DRAC Auvergne-Rhône-Alpes** ;

- De la **direction de la Culture et du Patrimoine du Département** ;
- De la **MDI**.
- De la **bibliothèque municipale de St-Laurent-du-Pont**

Ce comité se réunira fin septembre pour examiner les candidatures présélectionnées.

5 CALENDRIER

Les dossiers doivent être adressés par mail au **25 septembre**, dernier délai, à l'adresse suivante : mediath@isere.fr

Dates	Etapes
Avril / Mai 2022	Dépôt des dossiers par les bibliothèques candidates
3 Juin	Lecture des dossiers et sélection des bibliothèques
Mai / Juin	Rédaction et mise en ligne de l'appel à projets journalistes - MDI
Juin	Réunion Bibliothèques / Direction MDI / Porteurs de projet MDI pour la finalisation de l'appel à projets
Juillet / Août / Septembre	Candidatures appel à projet Journalistes
Septembre	Lecture des dossiers et sélection des journalistes
Octobre > Décembre	> Réunions de travail (En visioconférence selon la proximité des protagonistes) > Montage des projets > Contact des partenaires >> <i>Prévoir au moins une journée de rencontre sur place</i>
	Elaboration du plan de communication par la MDI
Janvier 2023	Finalisation des plannings de rencontres Diffusion des supports de communication
Janvier 2023	> Démarrage des résidences > Prévoir un temps de lancement officiel avec les élus > Formations
Janvier > Mai	> Déroulement de la résidence > Prévoir des temps d'étapes Bibliothèque / journalistes / MDI
Mai / Juin 2023	> Temps de restitution : écoles, publics, élus > Bilan résidence : Bibliothèque / journalistes / MDI / DRAC

Contact :

- **Thomas Gomez de Mercado - MDI** : thomas.gomez-de-mercado@isere.fr
- **Natalène Cachon – Bibliothèque de St-Laurent-du-Pont** : bibliotheque@saintlaurentdupont.fr

Actions autour de l'EMI de la MDI :

- [Page EMI de la MDI](#)
- [Présentation des résidences 2021](#)

ANNEXE 1 : Projet de la bibliothèque de St-Laurent-du-Pont - Résidences de journalistes

Deuxième édition des résidences de journalistes de la Médiathèque départementale de l'Isère à destination des bibliothèques iséroises

- **Dates de l'action : de janvier à mai 2023**
- **Date limite de dépôt des dossiers : lundi 25 septembre 2022**

CONTEXTE

En février- avril 2021, le Centre Social des Pays du Guiers a proposé un projet d'éducation aux médias. Il s'agissait d'un projet collectif numérique « apprivoise ton écran », initié en juin 2019 avec l'association Pour l'Action Jeune (PAJ) et le Centre Médico-Social (CMS) secteur Chartreuse du département de l'Isère. Un partenariat avait été également mis en place avec la bibliothèque afin de proposer des ateliers EMI pour un tout public. Cependant le contexte sanitaire de 2021 a contraint à annuler les manifestations tout public prévues en avril 2021, alors période de confinement. Le Centre Social a réorienté en mai-juin 2021 son projet vers les structures dont il est en charge : le centre de loisirs et le CLAS (accompagnement scolaire) et dont les protocoles permettaient un tel projet.

En mars 2021, la bibliothèque a lancé la communication des ateliers et avait eu des retours positifs. Ces attentes du public sur cette thématique a convaincu l'équipe de la bibliothèque à relancer cette dynamique sur la commune de St Laurent du Pont, à travers ce projet de résidence.

Avec cette résidence de journalistes, ce sera l'occasion :

- De mettre en place et de développer la notion « d'éducation aux médias » sur la commune, notion encore floue, parce que nouvelle et très diversifiée, pour le public ;
- D'explorer les liens entre numérique et éducation aux médias, journalisme et écriture, journalisme et photographie, journalisme et info ou intox, journalisme et réseaux sociaux ;
- D'expérimenter d'autres formes de médiation culturelle auprès de la population ;
- De créer du lien sur le territoire via les médias d'aujourd'hui ;

PARTENAIRES ET PUBLICS

La bibliothèque a à cœur de toucher le maximum de la population de la commune y compris les publics éloignés. Dans le cadre de cette résidence, nous avons commencé à recenser nos partenaires :

- Le collège ;
- L'école primaire de la Plaine (cycle 2) ;
- Le PAJ (pour l'action jeune), association qui développe des actions sur le temps périscolaire pour les jeunes dont notamment une web radio ;
- L'Ehpad La Matinière ;
- Le Centre social des Pays du Guiers ;
- Le FAM Les Alpagnes (foyer d'accueil médicalisé), qui possède déjà une web radio ;
- La Radio Couleur Chartreuse (contact en cours) ;
- Le groupe de soutien psychologique au centre médico-social qui agit auprès d'adultes en structures (adultes habitants dans des foyers et résidences) ;

Cette résidence permettra de créer du lien entre les différents publics : lien social et lien intergénérationnel : les scolaires et les jeunes, ceux qui sont éloignés et habitent des structures (personnes isolées et les habitants des foyers et résidences) et ceux qui fréquentent la bibliothèque. Chacun a besoin d'apprendre, d'évoluer, mais aussi d'échanger. Il est important de pouvoir participer à la construction de l'esprit critique auprès des différents publics de la commune : enfants, familles, seniors, public empêché.

OBJECTIFS DU PROJET

Il s'agit de mettre en place des actions autour du savoir des médias en direction de tous les publics. Cela permettra de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture sur un territoire éloigné des projets urbains.

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est ainsi de favoriser l'éducation aux médias et au numérique sur un territoire, autour de professionnels de l'information apportant un point de vue extérieur sur ce territoire.

Concrètement, l'objectif sera d'initier des projets journalistiques transversaux dans le cadre scolaire et hors scolaires auprès de différents publics, afin que tous soient concernés.

Objectifs spécifiques :

- Développer l'esprit critique ;
- Découvrir le métier de journaliste en 2022 ainsi que l'écriture journalistique et la prise de vue ou la relation texte/image ;
- Proposer des éléments d'Education à l'image ;
- Apprendre à décrypter l'information ;
- Apprendre à repérer les infox, à les décrypter et les analyser ;

- Faire comprendre la spécificité des médias les uns par rapport aux autres ;
- Sensibiliser à la liberté d'expression ;
- Faire comprendre comment l'information et l'image sont fabriquées, et peuvent être détournées ;

IDEES D'ANIMATIONS POSSIBLES

- Proposer à divers publics une éducation aux médias, sous la forme d'ateliers, de conférences, d'expositions : Ateliers sur les fake news et/ou les rumeurs et Atelier autour de l'image et de son détournement ;
- Rencontres avec les journalistes pour découvrir leur métier ;
- Semaine de la presse : les 4^e du collège y participent chaque année : ce sera l'occasion de mener un véritable partenariat avec eux et les journalistes et créer une exposition qui pourra être accrochée dans les locaux de la bibliothèque ;
- Web radio, interviews, podcasts.... Rencontres intergénérationnelles derrière le micro ;
- Soirée jeux autour de l'EMI ;
- Exposition « St Laurent du Pont à la Une » retraçant toutes les unes qui concernent la commune (Dauphiné Libéré, les allobroges, Terres Dauphinoises...) ;
- Exposition Fausses nouvelles de la MDI ;
- Visiter un studio radio professionnel (Radio Couleur Chartreuse), découvrir le métier de technicien... Les reportages réalisés dans le cadre des ateliers d'éducation aux médias pourront être diffusés sur ce média local ;